

## Fonds « Réussite jeunesse »

### En collaboration avec la Fondation Lucie et André Chagnon

---

#### Préambule

La Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) est un grand partenaire avec qui plusieurs Centraide à travers le Québec collaborent depuis plusieurs années, qui reconnaît l'expertise de Centraide et comprend son mode de fonctionnement en termes de processus d'allocations et de stratégies d'investissement.

Le fonds « Réussite jeunesse » fait suite au « Projet Jeunesse » qui a été déployé à travers la province dans le cadre des fonds d'urgence 2020. Compte tenu d'une anticipation de la croissance des besoins à la suite de la pandémie, et compte tenu de la satisfaction du partenaire à l'égard de la coordination du réseau des Centraide dans le cadre du projet jeunesse, une nouvelle proposition de projet d'investissement a été réalisée, soit le Fonds Réussite Jeunesse.

Le projet vise notamment à rejoindre des jeunes vulnérables, notamment sur le plan financier. Le taux de décrochage scolaire au Québec est d'ailleurs deux fois plus élevé en milieu défavorisé. Dans certains quartiers, près de 40 % des jeunes quittent le secondaire sans diplôme.

La COVID-19 a également frappé durement les adolescents et a généré de la détresse psychologique, particulièrement chez les jeunes du deuxième cycle du secondaire. [Selon un sondage](#), 45 % des jeunes de cette tranche d'âge rapportent des symptômes d'anxiété modérés à graves. De plus, [les étudiants qui présentaient déjà des facteurs de vulnérabilité se sont moins bien adaptés aux contraintes scolaires dues à la pandémie](#).

La date limite pour déposer une demande est le 30 septembre 2022.

#### Objectif

Ce fonds vise à appuyer financièrement des actions communautaires qui favorisent :

- Le maintien de la motivation et la persévérance scolaire,
- Le développement de l'estime de soi des jeunes qui vivent des difficultés.

Par ce fonds, nous espérons également :

- Répondre aux besoins exprimés par le milieu, de façon stratégique et agile ;
- Augmenter la capacité d'agir des organismes de Richelieu-Yamaska, dont l'expertise auprès des jeunes d'âge scolaire est démontrée ;
- Consolider les collaborations entre les divers acteurs et élargir le réseau de partenaires actuels ;
- Documenter l'expérience terrain afin de transmettre nos apprentissages à la Fondation Chagnon.

## **Richelieu - Yamaska**

Centraide Richelieu-Yamaska a fait des premiers investissements en 2021-2022. Six organismes associés ont pu profiter de cette aide. Il est à noter que les projets retenus en novembre 2021 pourraient recevoir du financement pour les deux années subséquentes dans la mesure où les organismes démontrent l'effet de leur projet.

De nouveaux déploiements sont prévus pour 2022-2023 et 2023-2024. Les fonds seront ouverts à l'ensemble des organismes jeunesse de la région qui ont un numéro de charité et qui répondent aux objectifs du projet.

### **Critères d'éligibilité des demandes**

- Organisme soutenu par Centraide Richelieu-Yamaska à travers son fonds communautaire, avec un statut d'organisme de bienfaisance valide. À partir de l'an prochain, le fonds pourrait être ouvert à l'ensemble des organismes jeunesse de Richelieu – Yamaska qui ont un numéro de charité;
- Organisme qui a une expertise reconnue en soutien psychosocial auprès de la population jeunesse (ex. : maison de jeunes, maison de la famille, etc.);
- Projet ou service qui adresse la question de la réussite éducative des jeunes de 5 à 18 ans. Il peut s'agir d'un nouveau projet, ou encore de la bonification d'un programme ou d'un service existant.
- Engagement de l'organisme à collaborer à la reddition de compte (bilan des apprentissages terrain et nombre de jeunes aidés) s'il reçoit du financement.

### **Foire aux questions**

1) Quels types d'organismes peuvent recevoir des fonds ?

- Tout organisme communautaire pouvant répondre aux objectifs du projet
- Les organismes reconnus par Centraide, mais pas exclusivement

Quels jeunes sont visés par le projet ?

- Jeunes du primaire et secondaire (ou ayant décrochés) en situation d'isolement, de marginalisation ou de vulnérabilité.
- L'important est de répondre aux besoins locaux urgents.

Est-ce que l'organisme qui dépose une demande doit démontrer que celle-ci engendre des coûts additionnels pour l'organisme?

- L'important est la démonstration du besoin financier pour répondre aux objectifs du projet (que ce soit via une adaptation des services existants, un volume accru de travail ou même à cause d'une perte de revenus qui empêche de rejoindre adéquatement les jeunes). Le principe de ne pas dédoubler du financement pour les mêmes postes budgétaires (ou de plusieurs sources) devrait être respecté.



### **Présentation d'une demande**

Pour présenter sa demande, l'organisme devra expliquer clairement et de façon concise, le projet qui sera développé ou le service qui sera bonifié, en remplissant le formulaire. Il devra alors :

- En démontrer l'effet sur le maintien de la motivation et de la persévérance scolaire ou le développement de l'estime de soi des jeunes en difficulté.
- Faire la démonstration qu'il répond aux besoins des jeunes dans le contexte de la pandémie.
- Faire la démonstration que le projet ou service cible les jeunes défavorisés. Nous porterons une attention particulière aux projets visant les jeunes autochtones et anglophones.
- Présenter les prévisions budgétaires permettant de déployer le projet ou le service.

### **Analyse des demandes**

Centraide Richelieu-Yamaska à octroyer 50 000 \$ provenant de ce fonds au novembre 2021 et ouvrira pour l'année 2022 pour des organismes associés et non, qui travaillent directement auprès de la clientèle jeunesse. Dans la mesure où les demandes déposées dépasseraient le montant total disponible, voici les critères de priorisation qui seront appliqués pour faire le choix des projets, conformément aux attentes et exigences de la Fondation Chagnon :

- ✓ Qualité de la demande ;
- ✓ Vulnérabilité des jeunes auxquels le projet s'adresse ;
- ✓ Nouveau projet qui répond à un besoin émergent ou programme déjà en place ayant démontré son effet et dont le financement est précaire ;
- ✓ Projet favorisant la création et le renforcement de partenariats (concertations locales, commissions scolaires, écoles, organismes parapublics ou communautaires, etc.).
- ✓ Situation financière globale de l'organisme ;
- ✓ Répartition territoriale de l'enveloppe.

### **Personne-ressource**

Pour savoir si votre demande est recevable ou manifester votre intérêt, veuillez contacter Yaneth Gomez, coordonnatrice au développement social, au 450-773-6679 ou à l'adresse courriel [organismes@centraideriy.org](mailto:organismes@centraideriy.org). Inclure un résumé de vos besoins, ainsi qu'un numéro de téléphone pour vous joindre.